



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

**Date de Convocation :** *L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.*

11/09/2020

**Date d'affichage**

01/10/2020

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Amélie SANTERO, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédérick FÉZARD, Mario STERI, Caroline CHAZAL-MATHIEU, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Antoine Santéro, Patrick LECHAT donne pouvoir à François Kisling, Bernard PIERRON donne pouvoir à Louise Feinsohn, Emilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET.

***Amélie Santéro a été désignée Secrétaire de Séance.***

- **Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Aucune question n'est posée. Celui-ci est adopté à l'Unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2020**

**Monsieur le Maire** informe qu'une petite erreur s'est glissée dans la composition des commissions, pour la commission « culture » en lieu et place de Philippe Desry lire Alexis Penpenic.

Aucune question n'est posée sur ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'Unanimité.

**1) Modification au règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 17 juillet 2020**

**Monsieur le Maire**, propose de modifier :

Dans l'article 5, de fixer le nombre maximum de questions à une par conseiller. Par question d'équité entre les groupes d'opposition, de fixer le nombre maximum de questions à 5 par groupe, et que celles-ci soient adressées au maire au minimum 72 h avant la tenue de la séance du Conseil Municipal (hors week-end et jours fériés, avant 17h30), par écrit (par voie postale, dépôt en Mairie au secrétariat général ou à l'adresse mail : communication@ville-parmain.fr et dgs@ville-parmain.fr).

**Monsieur le Maire** que le public puisse selon la procédure ci-dessus présenter des questions orales.



			Indice 100	5623,23
INDEMITÉS MENSUELLES				
Fonction	NOM	Prénom	%	Montant Brut
Maire	TAILLANTER	Loïc	53,33%	2 074,35 €
1 <sup>e</sup> adjoint	SANTERO	Antoine	20,33%	790,84 €
2 <sup>e</sup> adjoint	CALVES	Nadine	20,33%	790,84 €
3 <sup>e</sup> adjoint	KISLING	François	20,33%	790,84 €
4 <sup>e</sup> adjoint	MICHEL	Valérie	20,33%	790,84 €
5 <sup>e</sup> adjoint	PRISSETTE	Alain	20,33%	790,84 €
6 <sup>e</sup> adjoint	LABUSSIÈRE	Sylvie	20,33%	790,84 €
7 <sup>e</sup> adjoint	TOUZALIN	Philippe	20,33%	790,84 €
8 <sup>e</sup> adjoint	DESRY	Martine	20,33%	790,84 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 401,11 €</b>

Nombre de délégués :			Enveloppe	583,41 €
Délégué 1	BOU ANICH	Renée	5,00%	194,47 €
Délégué 2	DESRY	Philippe	5,00%	194,47 €
Délégué 3	DURET	Evelyne	5,00%	194,47 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 984,52 €</b>

### **3) Attribution du marché de chauffage des bâtiments communaux**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 1 abstention Solange Faucomprez**

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché d'entretien, d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux avec la Société ENERCHAUF sise Parc des Barbanniers – Bat 13 – 4 allée du Carré à Gennevilliers (92230), pour un montant annuel HT de 70 365,80 € soit 84 438,96 TTC.
- ⇒ **DIT que** le marché prendra effet au 23 septembre 2020 et pour une durée de 4 ans.
- ⇒ **DIT que** les crédits sont prévus au budget communal 2020 et que les crédits seront inscrits aux budgets des 3 exercices suivants.

### **4) Lancement de la procédure du marché de la restauration scolaire et autorisation de signature**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil municipal que le marché actuel de préparation et distribution de repas confectionnés sur place en liaison chaude avec la société Sogeres arrive à terme le 31 décembre 2020.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de lancer un appel d'offre pour un nouveau marché pour 3 ans ;

**CONSIDÉRANT** que ce marché classé dans la liste CPV du vocabulaire commun européen sous le numéro 55523100 service de restauration scolaire, la procédure à mettre en œuvre est une procédure MAPA (marché à procédure adaptée) avec publication ;

**CONSIDÉRANT** que l'estimation du montant de ce MAPA est entre 250 000 € et 300 000 € TTC par an soit un montant global compris entre 750 000 et 900 000 € TTC pour 3 ans.

**CONSIDÉRANT** que le dossier de consultation des entreprises sera transmis pour information aux membres du conseil municipal une semaine avant publication ;

**CONSIDÉRANT** que ce marché sera attribué deuxième ou troisième semaine de décembre ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

## **A L'UNANIMITÉ**

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à lancer une procédure de marché à procédure adaptée pour le marché de préparation et distribution de repas confectionnés sur place en liaison chaude pour une durée de 3 ans et à signer ce marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour cette durée.

**5) Demande de subvention de l'association des commerçants de Parmain – année 2020**  
**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée d'annuler cette question, elle n'est plus d'actualité.

**6) Modification du tableau des effectifs 2020**  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **A L'UNANIMITE**

- ⇒ **APPROUVE** les modifications ci-après au tableau des effectifs joint au Budget primitif 2020 :
- suppression d'un poste d'attaché
  - création de 3 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - création d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe

**7) Création de postes de vacataires – mandat 2020/2026**  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **A l'unanimité**

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer des postes de vacataires pour la surveillance des entrées et sorties d'écoles selon les besoins
- ⇒ **FIXE** la rémunération sur la base d'un taux horaire correspondant à l'Indice Majoré 420.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40**



**Loïc TAILLANTER,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

**Maire de Parmain**